

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 21 AVRIL 2009

Présents : Christelle SILVESTRE – Jean BONNAMY – Jean-Pierre LAURIN – Françoise KROL – Ahmed KELATI – Annick DROYER – Gérard COMBETTE – Jean-Paul DREYER – Annie SALEMBIER – Jacques COLLIGNON – Lucette CHARPENTIER – Thierry BOURCIER – Catherine LANGLET – Germain CAMUS – Karen VANHAMME – Frédéric RAVENET – Christelle GUARRO-ROMEY – Patrick FOURNEL-HAAS – Jacky PITAUD – Louise TRONCON – Guillaume REMOND – Frédéric JULIEN – Jean-Pierre RIFLER - Laurence PORTE.

Absents excusés : Aurélie GARRAUT

Délégations de pouvoirs : Marion MONGOUACHON à Lucette CHARPENTIER – Robert PIOTROWSKI à Jacky PITAUD.

Secrétaire de séance : Patrick FOURNEL-HAAS

COMMUNICATIONS – INFORMATIONS DU MAIRE :

1/ Un an

Ce conseil marque une année de mandature. Il siégeait pour la première fois le 22 mars 2008. Pour marquer cela d'un moment un peu plus convivial, le maire invite le conseil autour d'un verre de l'amitié en fin de séance. Elle précise que ce verre est offert par l'entreprise « Collussi », qui a offert quelques bouteilles au maire qui souhaite les partager avec les élus et le public présent.

2/ L'économie

Deux projets importants pour Montbard :

- Le premier, le projet NARVAL (Nouvel Atelier Renaissance Valinox). Ce sont 80 M€ investis sur notre territoire, 150 emplois annoncés et 200 renouvellements des départs en retraite.

Le dépôt de permis de construire a été signé ce jour même. C'est une nouvelle importante pour Montbard. C'est un signe fort pour l'avenir et le développement de notre territoire. Nous avons désormais une lourde tâche pour développer les services, le logement, la formation, l'attractivité de Montbard. Nous avons déjà commencé.

- Le second projet, lui aussi porteur de nouveaux emplois (entre 80 et 100 selon les porteurs de projet) est le redéploiement du centre commercial sur Montbard. Le dossier est en bonne voie. Il fera l'objet dans l'ordre du jour d'un débat technique sur l'évolution du projet d'aménagement et de développement durable du P.L.U. Le Maire souligne son importance dans le développement de Montbard. Une présentation détaillée du projet a été faite lors d'une réunion publique le mardi 14 avril. Ce dossier est défendu avec vigueur y compris à la Communauté de Communes où se montait un dossier concurrent. En effet, il était proposé au vote de l'assemblée communautaire, ce lundi, l'autorisation au président, de signer une promesse de vente de terrain à Leclerc. Grâce à un effort important d'explication des élus de Montbard, les conseillers ont repoussé cette vente : il a été expliqué que le dossier de Montbard était soutenu par les commerçants montbardois mais aussi par les commerçants des Laumes dont le Super U ainsi que par le Maire des Laumes.

Le projet est une modernisation de l'outil commercial montbardois. Les analyses économiques ne laissent pas de place à 2 centres commerciaux. Et cela entraînerait des dégâts sur le commerce de centre ville. Mme le Maire est heureuse du résultat qui va permettre aux porteurs de projet (Intermarché en tête) d'avancer plus sereinement sur leur dossier. Elle regrette et déplore que le groupe d'opposition Montbard Naturellement, à travers la parole de son président Jacky Pitaud, n'ait pas soutenu les commerçants montbardois, venus en nombre à l'assemblée communautaire.

Il s'agissait d'être avant tout les représentants de Montbard. Refuser de se positionner sur un dossier aussi important pour défendre la ville, ses commerçants, et les électeurs qui ont porté les uns et les autres, la laisse dubitative. On ne peut pas se cacher derrière une « consigne de vote » « dixit M Pitaud » donnée par le président de la Communauté de Communes, ni derrière un très commode vote à bulletin secret. En tout état de cause, les élus communautaires ont fait un choix. Il n'y a donc plus qu'un seul projet de centre commercial, à Montbard. Le maire souhaite que la Communauté de Communes soutienne demain, y compris financièrement, cet aménagement important pour le commerce du notre canton.

3/ L'hôpital

Une autre réunion publique a été organisée le 31 mars, sur l'avenir de l'hôpital, avec les acteurs de la santé pour donner à la population montbardoise la problématique du dossier : comment fonctionne notre hôpital, quels sont les enjeux et les problématiques.

Etaient présents : des élus, dont M. Castella, Maire de Ste Colombe et suppléant du sénateur Patriat, le Conseiller général Robert Grimpret, des médecins hospitaliers (M Riffler, Mme Jarrot, M Couzon...), des médecins de ville, des syndicats hospitaliers et non hospitaliers, des représentants de Métal Valley et des entrepreneurs de l'AUXOIS, des personnels hospitaliers et des habitants.

Les pompiers n'ont pas eu l'autorisation de venir présenter le fonctionnement du SMUR. Mme la sous-préfète, le SDIS, le directeur de l'hôpital et l'ARH se sont excusés.

Sur les échanges durant cette réunion :

- ont été ressenties les craintes qui accablent le personnel qui attend des réponses.
- les médecins ont expliqué le fonctionnement de leurs services et ont démontré la nécessité de conserver les urgences.
- le Dr Rifler a clairement prôné un travail de concertation : il faut travailler avec 3 sites et 1 hôpital.
- le Dr Cruson demande une modernisation des appareils de radiologie et interpelle la Communauté de Communes du montbardois à ce sujet (absente ce jour là).

Dans l'attente des conclusions du conseiller général des établissements de santé nommé par Mme la ministre de la santé, l'ARH affirme soutenir le maintien des urgences à Montbard.

Un travail sur la construction d'un projet médical de territoire est d'ores et déjà engagé (Montbard/Châtillon – Semur – GIP Haute Côte d'Or : Alise, Saulieu, Vitteaux, Pouilly.)

Les craintes sur la loi Hôpital – Patients – Santé Territoire sont nombreuses. Les médecins de Semur ont fait une grève pour alerter l'opinion sur cette loi qui menace le service public de la santé : T2A tarification à l'activité, transformation du CA en comité consultatif, exclusion des élus, mode de fonctionnement calqué sur une logique économique.

Reste un sujet préoccupant, le maintien du SMUR : véhicule d'intervention d'urgence. Le SMUR, qui associe pompiers et urgentistes, relève de la compétence du Conseil général. Le Maire de Montbard devait rencontrer le Président du Conseil Général à ce sujet le 9 avril mais le rendez-vous a été repoussé au 4 mai. Le renouvellement de la convention liant les Pompiers et Hôpital est entre ses mains. Le colonel Chauvin (SDIS), qui travaille actuellement à la rédaction de la convention a été très rassurant dans ses propos. Les élus seront tenus au courant des évolutions du dossier, crucial pour le développement de nos territoires.

4/ Social

Lors du dernier conseil municipal, le maire avait exprimé ses craintes sur le financement de la Fédération des centres sociaux par le Conseil Général. Ce dernier n'a toujours pas pris la décision, le dossier ayant été retiré deux fois de l'ordre du jour. Il est rappelé que cela représente un manque à gagner de 30 000€ pour Montbard. Par contre, le Conseil Général a confirmé par courrier qu'il retirait la gestion de l'Accompagnement Social Lié au Logement à l'AFTAM. Trois personnes travaillaient sur le secteur de Montbard pour traiter 40 à 60 dossiers. Demain, le Conseil Général reprendra cette compétence directement par ses services et embauchera 1 personne pour assurer le travail effectué aujourd'hui par trois personnes. Ce recrutement n'est pas effectué à ce jour.

Le Conseil général a aussi supprimé les bourses vacances et plusieurs allocations. Le Maire exprime son inquiétude, car le besoin est grand, et encore plus en période de crise où tous les voyants sont au rouge. Les élus travaillent en étroite collaboration avec tous les acteurs sociaux du territoire (C.C.A.S, Agence Solidarité Famille et la PMI – services du CG21, AFTAM, Croix-Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, les Restos du Cœur, ...) pour aider les populations fragilisées et ont besoin de soutien.

5/ Sécurité

Dernière réunion publique, initiée celle-ci par la Préfecture : le forum sur la sécurité intérieure, mercredi 15 avril 2009.

Réunion intéressante qui a permis la mise en avant de la vision de chacun :

- Celle des habitants qui sont excédés par les incivilités,
- Celle des élus qui se sentent parfois seuls et sans réels moyens d'action,
- Celle de la gendarmerie qui a donné ses capacités d'action.

La gendarmerie a d'abord fait un rappel de la Loi. Elle a précisé que son action était très encadrée. Elle devait donc aussi veiller à la liberté de rassemblement. La gendarmerie se tient à la disposition des élus et de la population autant que ces moyens le lui permettent. Elle a aussi relativisé la situation en donnant des chiffres de délinquance sur le territoire en forte baisse.

Les échanges se sont conclus avec un même constat : un besoin de communication plus grand entre les acteurs.

Nous pouvons penser que les moyens alloués à la gendarmerie sont insuffisants. Par ailleurs, le sursaut sécuritaire amorcé à la tête de l'Etat, semble opportun pour masquer les problèmes sociaux.

6/ TER /TGV

Suite à un nouvel article à charge contre le TER, paru dans la presse, le Maire précise que les élus travaillent sur ce dossier.

Sur la ligne Montbard-Paris il y a une association qui informe des perturbations. Ce même relais n'existe pas sur la ligne Montbard – Dijon.

Rappel : il a été demandé et obtenu, un comité de ligne à Montbard, pour que chacun puisse s'exprimer. François Patriat était présent et s'est engagé à refaire un 2^{ème} comité de ligne pour suivre ce dossier.

Le cadencement en Bourgogne est un choix délibéré. Au niveau national la SNCF travaille la question pour 2011.

Sur les perturbations, et suite aux plaintes du président de Région, la SNCF a mis en place des compensations :

- ⇒ possibilité de prendre certains TGV durant les travaux,
- ⇒ 25% de réduction sur les abonnements de travail en début d'année,
- ⇒ Une nouvelle réduction en mars pour tous les abonnés.

La régularité s'est améliorée :

Sur le Dijon Laroche : 90% en février – 86% en mars – 97 % sur les semaines 13 et 14

Sur le Laroche Dijon : on est à 97% sur la semaine 13 et 90% sur la semaine 14.

La Région étudie la mise en place d'un nouveau horaire pour décembre : le choix n'est pas fait. Il y a deux possibilités (un départ Montbard vers 14h38=> 15h14 ou un départ Dijon vers 8h46 => 9h22)

Sur le TGV :

Un nouvel aller et retour de TGV Dijon / Roissy / Normandie circulera à compter de juillet prochain.

Le Conseil Régional de Bourgogne, cofinanceur, a demandé l'arrêt à Montbard dans les deux sens. Ainsi, pour un départ de Roissy à 11 H 16, Montbard sera desservi à 12 H 41. En sens inverse, pour un départ de Montbard à 17 H 45, Roissy sera atteint à 18 H 58.

7/ Réunions de quartier

Le Maire informe que dans la continuité des engagements auprès des citoyens, un prochain cycle de réunions de quartier aura lieu les :

9 mai : Ecole Diderot 10h, et Ecole Joliot-Curie 14h30.

13 mai : Ecole Victor Hugo à 18h30.

16 mai : Ecole Langevin 10h et Ecole Jules Ferry 14h30.

Ce sera l'occasion de rendre compte des remarques faites lors du premier cycle de réunions. Les montbardois pourront exercer leur droit de suite et les élus de faire des remarques sur de nouveaux points. Ce rendez-vous est pour la majorité municipale un moment essentiel ! Ces réunions sont tout sauf une mascarade. C'est un moment d'échange, permettant aux élus de ne pas perdre contact avec la population et ses préoccupations. Car parfois, la complexité et la lourdeur de certains dossiers pourraient nous en éloigner.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 février 2009

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 février 2009, est adopté avec 21 voix pour (groupe de la majorité) et 7 abstentions (groupes de l'opposition).

2009.30 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

En vertu de la délibération 2008.177.03 du 25 juin 2008 Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a pris les décisions suivantes :

2009/09 - Location de la maison sise 34 route de Dijon, à M. et Mme EMONOT Jean-Luc à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée d'un an.

2009/10 - Location de l'appartement sis 29 B rue Marceau, à M. QUILLOUX Joffrey et Mlle GOULT Stéphanie, à compter du 1^{er} février 2009.

2009/11 - Fixation de tarif pour des marques pages, en vente au musée.

2009/12 - Souscription d'un compte à terme.

2009/13 - Location du studio sis 10 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, à Mlle Sandie LOJEWSKI, du 16 février au 7 mars 2009.

2009/14 - Location du logement sis 19 rue du Beugnon, à Mme Florence MATHIOT – institutrice, à compter du 16 août 2008.

2009/15 - Acceptation d'une indemnité de sinistre de 136.81 €, couvrant le montant des réparations suite au sinistre - bris de glace, survenu le 1^{er} juillet 2008, sur un véhicule communal.

2009/16 - Acceptation d'une indemnité de sinistre de 958.30 €, couvrant le montant des réparations, suite au sinistre survenu le 19 septembre 2008, sur le tractopelle TEREX.

2009/17 - Acceptation d'une indemnité de sinistre de 5.470,81 €, proposée par la SMACL pour le rachat du véhicule communal volé le 27 octobre 2008.

2009/18 - Location salle Centre social.

2009/19 - Location du studio sis 10 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, à Mlle Sandie LOJEWSKI, du 7 au 13 mars 2009.

2009/20 - Résiliation au 31 décembre 2008, du contrat de location d'un jardin à M. Serge ROBE.

2009/21 - Concession de logement de fonction pour nécessité absolue de service, au gérant du camping municipal.

2009/22 - Avance d'une somme de 1.070 euros par la régie d'avances de la Ville, aux agents communaux à l'occasion de la remise des médailles du travail le 27 mars 2009.

2009/23 - Avenant n°4 au marché de travaux de signalisation horizontale sur la voirie communale ; transfert du marché de la société PROSIGN France à la société AXIMUM.

2009/24 - Avenant n°2 au marché de fournitures papeterie, lot n°3 – enveloppes – papier, de la société Jany Imprimeurs à la société FILIGRANE Imprimerie.

2009/25 - Renouvellement de la souscription d'un compte à terme.

2009/26 - Location du logement type F4 sis 6 rue Diderot, à M. et Mme Claude BRUNET, à compter du 1er mai 2009.

2009/27 - Location du studio sis 10 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, à Mlle Noëllie COUCHOUX, à compter du 1er avril 2009.

2009/28 - Acceptation d'une indemnité de sinistre de 1.858,12 €, couvrant le montant des réparations, déduction faite de la franchise, suite au sinistre survenu à la station d'épuration, dans la nuit du 12 au 13 avril 2007.

2009/29 - Acceptation de l'indemnité d'un montant de 460,00 €, proposée par l'assurance Mutuelles du Mans, pour participation aux honoraires d'avocat, dans l'affaire opposant la Ville de Montbard à M. Roger ARQUES.

2009.31 – Vote des comptes de gestion 2008 – Budget principal et budgets annexes

Les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le budget principal de la Commune et pour les budgets annexes, pour l'année 2008 sont votés à l'unanimité.

2009.32 – Vote du compte administratif 2008 – Budget principal

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le Compte administratif 2008 du budget principal de la Commune dont le résultat global s'établit comme suit :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT |
| Résultats de clôture 2007 | | 1.522.438,41 | 919.965,80 | | | 602.472,61 |
| Résultats reportés | | 602.472,61 | 919.965,80 | | 317.493,19 | |
| Opérations de l'exercice 2008 | 9.847.534,37 | 11.119.527,52 | 5.046.090,54 | 5.276.498,56 | | 1.502.401,17 |
| Résultats exercice 2008 | | 1.271.993,15 | | 230.408,02 | | 1.502.401,17 |
| Totaux | | 1.874.465,76 | 919.965,80 | 230.408,02 | | 1.184.907,98 |
| Résultats de clôture 2008 | | 1.874.465,76 | 689.557,78 | | | 1.184.907,98 |

2009.33 – Vote du compte administratif 2008 – Budget annexe Eau et Assainissement

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le Compte administratif 2008 du budget annexe Eau et Assainissement dont le résultat global s'établit comme suit :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT |
| Résultats de clôture 2007 | | 257.454,62 | | 189.973,29 | | 447.427,91 |
| Résultats reportés | | 257.454,62 | | 189.973,29 | | 447.427,91 |
| Opérations de l'exercice 2008 | 979.334,55 | 1.092.299,84 | 618.760,28 | 316.876,45 | 188.918,54 | |
| Résultats exercice 2008 | | 112.965,29 | 301.883,83 | | 188.918,54 | |
| Totaux | | 370.419,91 | 301.883,83 | 189.973,29 | | 258.509,37 |
| Résultats de clôture 2008 | | 370.419,91 | 111.910,54 | | | 258.509,37 |

2009.34 – Vote du compte administratif 2008 – Budget annexe Maison de la Petite Enfance

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le compte administratif du budget annexe Maison de la Petite Enfance pour l'année 2008 dont le résultat global s'établit comme suit :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT |
| Résultats de clôture 2007 | 0.00 | 0.00 | | | | |
| Résultats reportés | 0.00 | 0.00 | | | | |
| Opérations de l'exercice 2008 | 453.067,51 | 453.067,51 | | | | |
| Résultats exercice 2008 | 0.00 | 0.00 | | | | |
| Totaux | 0.00 | 0.00 | | | | |
| Résultats de clôture 2008 | 0.00 | 0.00 | | | | |

2009.35 – Vote du compte administratif 2008 – Budget annexe Atelier Mécanique

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le Compte administratif du budget annexe Atelier mécanique pour l'année 2008, dont le résultat global s'établit comme suit :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT |
| Résultats de clôture 2007 | 21.678,82 | | | 36.899,95 | | 15.221,13 |
| Résultats reportés | 21.678,82 | | | 36.899,95 | | 15.221,13 |
| Opérations de l'exercice 2008 | 34.119,35 | 35.358,11 | 71.987,65 | 66.553,53 | | |

| | | | | | | |
|----------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| Résultats exercice 2008 | | 1.238,76 | 5.434,12 | | 4.195,36 | |
| Totaux | 21.678,82 | 1.238,76 | 5.434,12 | 36.899,95 | | 11.025,77 |
| Résultats de clôture 2008 | 20.440,06 | | | 31.465,83 | | 11.025,77 |

2009.36 – Vote du compte administratif 2008 – Budget annexe COLISEE

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le Compte administratif du budget annexe COLISEE pour l'année 2008, dont le résultat global s'établit comme suit :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT | DEPENSES / DEFICIT | RECETTES / EXCEDENT |
| Résultats de clôture 2007 | | 54.615,92 | 33.314,60 | | | 21.301,32 |
| Résultats reportés | | 21.301,32 | 33.314,60 | | | |
| Opérations de l'exercice 2008 | 5.492,87 | 60.812,88 | 8.654,08 | 33.314,60 | | 79.980,53 |
| Résultats exercice 2008 | | 55.320,01 | | 24.660,52 | | 79.980,53 |
| Totaux | | 76.621,33 | 33.314,60 | 24.660,52 | | 67.967,25 |
| Résultats de clôture 2008 | | 76.621,33 | 8.654,08 | | | 67.967,25 |

2009.37 – Compte administratif 2008 du Budget Principal : affectation des résultats

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de clôture du budget principal pour l'exercice budgétaire 2008 conformément aux écritures ci-dessous :

| BUDGET | RESULTAT CONSTATE | AFFECTATION OU REPORT |
|------------------|--|--|
| PRINCIPAL | Excédent de fonctionnement : 1.874.465,76 € | 689.557,78 € : Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement) 1.184.907,98 € : Report compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) |
| | Déficit d'investissement : 689.557,78 € | 689.557,78 € : Report 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'Investissement) |

2009.38 – Compte administratif 2008 du Budget annexe Eau et assainissement : affectation des résultats

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de clôture du budget annexe Eau et Assainissement pour l'exercice budgétaire 2008 conformément aux écritures ci-dessous :

| BUDGET | RESULTAT CONSTATE | AFFECTATION OU REPORT |
|------------------|--|--|
| PRINCIPAL | Excédent de fonctionnement : 370.419,91 € | 111.910,54 € : Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement) 258.509,37 € : Report compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) |
| | Déficit d'investissement : 111.910,54 € | 111.910,54 € : Report 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'Investissement) |

2009.39 – Compte administratif 2008 du Budget annexe COLISEE : affectation des résultats

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de clôture du budget annexe COLISEE pour l'exercice budgétaire 2008 conformément aux écritures ci-dessous :

| BUDGET | RESULTAT CONSTATE | AFFECTATION OU REPORT |
|------------------|---|---|
| PRINCIPAL | Excédent de fonctionnement : 76.621,33 € | 8.654,08 € : Compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement) 67.967,25 € : Report compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) |
| | Déficit d'investissement : 8.654,08 € | 8.654,08 € : Report 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'Investissement) |

2009.40 – Budget principal 2009 : Décision modificative budgétaire n°1

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la décision modificative budgétaire n° 1 au budget principal 2009 conformément aux écritures ci-dessous :

Section de fonctionnement

| Article – désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 7311 – Impôts | | | | 432.513,00 |
| 7391173 – Dégrèvement au titre de la taxe professionnelle | | 157.837,00 | | |
| 7411 - Dotation forfaitaire | | | | 4.164,00 |
| 74121 – Dotation solidarité rurale 1 ^{ère} fraction | | | 3.764,00 | |
| 74122 – Dotation solidarité rurale 2 ^{ème} fraction | | | 51.567,00 | |
| 74833 – Etat/Compensation TP | | | 44.279,00 | |
| 74834 – Etat/Compensation TF | | | 1.680,00 | |
| 74834 - Etat/Compensation TH | | | | 179,00 |
| 023 – Virement à la section d'investissement | | 25.000,00 | | |
| | | | | |
| Total | | 182.837,00 | 101.290,00 | 436.856,00 |
| Total dépenses ou recettes | | 182.837,00 | | 335.566,00 |

Section d'investissement

| Article – désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 2315 – Travaux de voirie entrée ouest | | 25.000,00 | | |
| 021 – Virement de la section de fonct. | | | | 25.000,00 |
| Total | | 25.000,00 | | 25.000,00 |
| Total dépenses ou recettes | | 25.000,00 | | 25.000,00 |

Situation budgétaire avec prise en compte de la décision budgétaire n° 1 :

| SECTION | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|---------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 11.015.646,62 | 12.861.492,98 |
| INVESTISSEMENT | 15.542.599,38 | 15.542.599,38 |

2009.41 – Subvention d'investissement en faveur de la réhabilitation de logements : 23 et 25 rue de la Fontaine

Dans le cadre du Programme d'Intérêt général et conformément à la convention passée entre la Ville de Montbard et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'habitat (ANAH), le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à M. Patrice CABIELLES, une **subvention** d'un montant de 1.340,35 € correspondant à 5% du montant des travaux subventionnables, réalisés pour la réhabilitation des 2 logements situés 23 et 25 rue de la Fontaine.

2009.42 – Festival de Jazz 2009 : demande de subvention du Conseil Régional

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil régional pour le festival de jazz – édition 2009 qui aura lieu les 26, 27 et 28 juin 2009 et dont la dépense totale est estimée à 22.000,00 euros TTC.

2009.43 – Travaux d'isolation dans les bâtiments scolaires : demande de subvention du Conseil général dans le cadre du plan de soutien à l'économie

Suite à l'appel à projets 2009 lancé par le Conseil général de la Côte d'Or dans le cadre du plan de soutien de l'économie, dans l'objectif de soutenir 100 projets d'investissement d'un montant maximal de 20.000 € HT à réaliser en 2009 et contribuant au développement et à la mise en valeur du patrimoine communal, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite du Conseil général, une subvention au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux plafonné à 20.000 € HT, pour financer l'opération d'isolation thermique des écoles maternelles Victor Hugo et Pasteur, dont le montant total des travaux s'élève à 21.487,02 € HT.

2009.44 – Vacations funéraires – Modification du tarif

Conformément à la loi n° 2008-1350 en date du 19 décembre 2008 qui modifie le régime des vacations funéraires (surveillance des opérations funéraires), effectuées par un agent de police municipale délégué par l'autorité territoriale, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 20 € le nouveau montant unitaire de la vacation funéraire assurée par les agents de la Ville de Montbard, à compter du 1^{er} mai 2009.

2009.45 – Opération de réhabilitation de l'exutoire des eaux pluviales du secteur Corbeton : signature du marché

A l'unanimité, M. Jacques COLLIGNON ne souhaitant pas participer au vote, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché de travaux pour la réhabilitation de l'exutoire des eaux pluviales du secteur Corbeton, avec l'entreprise SNEL, pour un montant de 409.110,70 € HT.

2009.46 – Modification du plan local d'urbanisme : suppression d'une zone « non aedificandi » sur une zone UB

Suite à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, relative à la suppression d'une zone « non aedificandi » sur une zone UB, et considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil municipal approuve la modification du PLU.

2009.47 – Plan de Prévention des risques naturels d'inondations (P.P.R.N.I.) – avis sur le projet modifié

A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable à l'établissement d'un PPRNI dans l'intérêt des personnes et des biens et approuve le rapport de présentation, la carte des aléas, la carte des enjeux et la nouvelle carte du zonage réglementaire. Le nouveau projet de règlement est approuvé sous réserve des ajouts ci-dessous page 15,- 2.2 – Biens existants – 2.2.2. – Autorisations :

« Les reconstructions des bâtiments d'activités industrielles, **artisanales, commerciales et les installations sportives** au dessus de la côte de référence, sans création de logements sous réserve qu'il n'y ait ni augmentation de l'emprise au sol, ni augmentation du nombre de personnes exposées, ni changement d'affectation des locaux sauf si ce changement tend à réduire la vulnérabilité. »

2009.48- Débat sur les évolutions du plan d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme, en cours de révision simplifiée

Dans le cadre de la concertation préalable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, ayant pour objet la création d'une zone commerciale à l'entrée Est de Montbard, route de Dijon, au lieudit « La Côte », le Conseil municipal donne acte de la tenue du débat sur les modifications des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

2009.49 - Création d'emplois permanents suite à des avancements de grade

Dans le cadre du tableau annuel 2009 des avancements de grades, 13 agents ont été inscrits pour accéder au grade supérieur et 8 emplois doivent être créés, les autres existant au tableau des effectifs et n'étant pas pourvus à ce jour.

A l'unanimité, le Conseil municipal crée à compter du 1^{er} mai 2009, les emplois suivants :

- 1 emploi d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Hors Classe à temps complet
- 1 emploi d'A.T.S.E.M. Principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi de Contrôleur Principal à temps complet
- 2 emplois d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet
- 2 emplois d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

2009.50 - Création d'emplois saisonniers

Afin d'assurer la continuité du service public en période de congés annuels d'été du personnel titulaire, le Conseil municipal, à l'unanimité, crée des emplois saisonniers comme suit :

- 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe à temps complet à la Bibliothèque pour une durée de 2 semaines
- 1 emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet au service Espaces Verts pour une durée de 2 mois
- 1 emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet au service Voirie pour une durée de 2 mois
- 3 emplois d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (29 heures hebdomadaires) pour une durée de 2 mois, pour le ménage dans divers bâtiments ou équipements communaux.

2009.51 – Modification du règlement du camping municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal modifie le règlement intérieur du camping municipal, conformément au projet validé par la commission tourisme le 10 avril 2009.

2009.52 – Modification du règlement de la ludothèque

A l'unanimité, le Conseil municipal modifie le règlement intérieur de la ludothèque comme suit :

- les jeux pourront être prêtés à d'autres collectivités, extérieures à Montbard, à raison de maximum 6 jeux par mois et aux tarifs suivants :

- 15 euros d'adhésion
- 3 euros par emprunt de 5 à 6 jeux
- 2 euros par emprunt de 3 à 4 jeux
- 1 euro par emprunt de 1 à 2 jeux

2009.53 – Aire d'accueil des gens du voyage : choix du mode de gestion

A l'unanimité, 23 voix pour (les élus de la majorité, Mme L.TRONCON et M. J-P. RIFLER) et 5 abstentions (J. PITAUD – G. REMOND – F. JULIEN – R. PIOTROWSKI (P) – L. PORTE), le Conseil municipal décide de confier la gestion et le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage à un prestataire de service, dans le cadre d'un marché de prestation de service.

QUESTIONS DIVERSES

Question de Madame Porte

« Ma question porte sur les incivilités récurrentes qui empoisonnent la vie de certains habitants de Montbard, je pense notamment à ceux du quartier du Beugnon à qui vous avez promis, en campagne, je cite, d'être « écoutés, entendus et compris ». Ces nuisances insupportables ont déjà été largement portées à votre connaissance par les habitants eux-mêmes lors de la réunion de quartier qui s'est tenue le 22 novembre dernier pour le Beugnon, St Pierre, le Faubourg et le quartier de la Brenne. Quelles solutions envisagez-vous, dans le cadre de vos compétences de maire, pour ramener la qualité de vie dans ces quartiers à un seuil satisfaisant pour nos concitoyens? ».

Mme Porte considère qu'au vu des communications du Maire en début de Conseil, tous les éléments de réponses ont été apportés à cette question.

La séance est levée à 23h55.